

# Espace Grimpe



Dossier de sponsoring et de mécénat

2017-2018

### **Espace Grimpe : Un lieu, des valeurs, une passion.**

L'objectif d'Espace Grimpe est de promouvoir les pratiques de l'escalade sur Montauban et ses alentours.

Conçu comme un espace sportif et d'échange, Espace Grimpe partage des valeurs centrées sur l'humain. Nos activités visent l'épanouissement de chacun : pour nos collaborateurs au travers d'un projet associatif motivant et pour les pratiquants, par le biais du dépassement de soi et du plaisir de l'escalade.

L'association se rassemble autour d'une passion commune : le plaisir de grimper pour tous, dans le respect de valeurs écologiques, sportives et humaines.

Nous vous proposons au travers de ce dossier de découvrir ou redécouvrir Espace Grimpe, nos projets et comment nous aider.

### **Le mot du président**

Madame, Monsieur,

L'Association Espace Grimpe est le club d'Escalade de Montauban.

Créée et animée par des passionnés depuis l'an 2000, elle participe à la vie sportive du Grand Montauban et du Tarn et Garonne, en entretenant une structure artificielle d'escalade, en animant une école d'escalade qui donne des cours à plus de 200 jeunes et adultes, en offrant à ses adhérents et à des publics externes (écoles/collèges/lycées, instituts spécialisés, entreprises, etc) la possibilité de découvrir l'escalade. Depuis 2016 elle est reconnue d'intérêt général.

Elle est aujourd'hui animée par 2 salariés qualifiés, et par une équipe de bénévoles motivés. Tous œuvrent avec beaucoup d'inventivité pour mettre en œuvre le maximum d'actions avec les moyens disponibles.

Adhérent de l'Association depuis 2005, j'ai l'honneur de la présider depuis plus de 6 ans, et de voir les amis que je m'y suis fait escalader, partager, et avoir envie de s'y impliquer eux-mêmes.

Avec le concours des mécènes et sponsors que nous démarchons, nous espérons pouvoir continuer nos actions au profit de toute la communauté, et mettre en œuvre de nouvelles actions. Et, sait-on jamais, déceler et entraîner les champions olympiques des Jeux Olympiques de Paris 2024 ?

Restant disponible pour apporter toute précision sur notre Association ou ses projets, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Julien AILHAUD

## Sommaire

- 1 . Présentation d'Espace Grimpe
  - 1.1 . L'escalade en bref
  - 1.2 . Le Club Espace Grimpe
  - 1.3 . Palmares
  - 1.4 . Objectifs d'Espace Grimpe
- 2 . Les acteurs d'Espace Grimpe
- 3 . Public ciblé : des plus jeunes aux plus âgés et des personnes en situation de handicap
- 4 . Liste des projets d'investissement prioritaires
- 5 . Différence entre sponsoring et mécénat : coût réel pour le donateur
- 6 . Actions et communication
  - 6.1. Actions, enjeux et retombées des projets
  - 6.2. Relations presse
  - 6.3. Supports de communication
- 7 . Sponsoring
  - 7.1. Les atouts du sponsoring
  - 7.2. Offres de contreparties
- 8 . Mécénat
- 9 . Contacts
- 10 . Annexes
  - 10.1. Budget prévisionnel
  - 10.2. Documents à remplir

# 1. Présentation d'Espace Grimpe

## 1.1 . L'escalade en bref

L'escalade est une pratique sportive (considérée comme sport extrême) qui consiste à évoluer sur un mur vertical ou horizontal en utilisant ses pieds et ses mains afin de progresser et d'atteindre le haut. L'escalade peut s'exercer en extérieur (falaise) ou en salle (structure artificielle).

L'escalade est un sport ouvert à tout public, du plus jeune au plus âgé.

### Nouvelle discipline Olympique !

Pour la première fois l'escalade fait son entrée aux JO. Ce sera donc aux Jeux de Tokyo en 2020. Une superbe nouvelle car, en plus des Championnats du monde tous les 2 ans, ce sera de nouveau une opportunité de briller pour nos athlètes, les français étant parmi les meilleurs grimpeurs au monde ! La discipline va pouvoir également bénéficier de cette annonce et accroître sa visibilité.

## 1.2 . Le Club Espace Grimpe

Domicilié au 7 rue du Génie à Montauban, le club est une association de loi 1901, créée en 2000.

### Le club en quelques chiffres :

- ❑ 309 adhérents dont 40 % de jeunes de moins de 18 ans
- ❑ 2 salariés : Hervé PEYRE et Jennifer ZIKA (1 temps complet / 1 temps partiel)
- ❑ Plus de 600 m<sup>2</sup> composés de murs/blocs d'escalade, de murs à voies encordées, d'une salle de musculation, d'une salle de détente/vestiaires, d'une réserve pour le matériel, d'un atelier de maintenance et d'un bureau
- ❑ 20 heures d'accès libre et 17 cours de 1h30 par semaine
- ❑ 13 groupes de cours par tranches d'âge
- ❑ 2 groupes adultes par niveau
- ❑ 1 groupe compétition

**Ces chiffres font d'EG l'un des clubs les plus importants de Tarn et Garonne, tous sports confondus.**



### **1.3 . Palmares**

**2005** : Championne de France Bloc -> Clémentine (Minime)

**2007** : Championne de France Bloc -> Clémentine (Cadette)  
Champion de France de difficulté -> François (Minime)

**2008** : Championne de France Bloc -> Clémentine (Junior)  
Champion de France Bloc de Bloc -> François (Minime)  
Champion de France de difficulté -> François (Minime)

**2009** : Champion de France Senior Bloc -> François (Cadet)  
Champion de France de difficulté -> François (Cadet)

**2010** : Champion de France de difficulté -> François (Cadet)  
Champion de France Senior Bloc -> François (Cadet)  
Champion de France Cadet Bloc -> François (Cadet)  
Champion de France Bloc -> Lukas (Minime)

**2011** : Champion de France Senior Bloc -> François (Cadet)  
Champion de France Bloc -> Lukas (Minime)  
Coupe d'Europe Bloc -> Lukas (Minime)

**2016** : Championne de France Bloc Senior -> Clémentine (Senior)

## 1.4 . Objectifs d'Espace Grimpe

### Promouvoir la pratique de l'escalade et ses valeurs

- Valoriser et développer** l'éthique du sport
- Lutter contre la sédentarité**
- Dépassement de soi, défi, encouragement** : qui sont essentiels à la progression en escalade.
- Confiance en soi** : se fixer des objectifs, les atteindre, les dépasser...
- Confiance en l'autre et solidarité** : la sécurité du grimpeur dépend de son compagnon de cordée, de même que le grimpeur doit avoir confiance en l'assureur
- Respect** : le respect de soi, de l'autre et de l'environnement de pratique

### Pratiquer l'escalade dans de bonnes conditions

- Préserver** la santé de ses adhérents
- Sensibiliser** les pratiquants aux risques du dopage
- Apprendre** à respecter les règles et les normes de sécurité
- Initier** une culture de prévention des accidents corporels : respecter les principes de base en matière d'échauffement et de récupération après l'effort
- Offrir** un lieu de pratique à tous : débutant ou confirmé

### Étendre au plus grand nombre la pratique de l'escalade

- Créer des partenariats** avec des établissements accueillant des personnes en situation de handicap et des écoles
- Participer** à des journées de sensibilisation à l'escalade

## 2 . Les acteurs d'Espace Grimpe

### Bénévoles

Comme toute association, Espace Grimpe peut continuer d'exister grâce à l'ensemble de ses bénévoles qui oeuvrent au quotidien pour faire vivre le club et promouvoir l'escalade. Ceux-ci accomplissent de différentes tâches : Accueil, Gestion, Organisation des compétitions, Entretien et modification/évolution de la salle, Communication...

### Salariés

Les cours sont encadrés par Hervé Peyre et par Jennifer Zika.

Les séances données au sein du club mêlent jeu, technique et sécurité. A noter également les partenariats avec plusieurs écoles, collèges, lycées, établissements spécialisés pour adultes et mineurs (IME, Hôpitaux psychiatriques), centres aérés, dont Hervé est l'un des intervenants.

#### Hervé Peyre



BE Escalade, Directeur technique Espace Grimpe.

Titulaire du Brevet d'Etat Escalade, il est l'un des fondateurs de l'association et à la fois sa cheville ouvrière et son pilier (cours, organisation, ouverture des blocs, entretien de la salle, fabrication de prises et volumes ...). Il est reconnu au niveau national par ses pairs pour l'excellence des résultats obtenus.

#### Jennifer Zika



Diplômée du CQP « ASEA » : Certificat de Qualification Professionnelle « Animateur Escalade sur Structure Artificielle », elle donne des cours aux enfants, vous accueille, et est également l'agent administratif de notre structure. Son dynamisme, sa motivation et son sourire à toutes épreuves, en font une des personnes indissociable de notre association.

### **3 . Public ciblé : des plus jeunes aux plus âgés et des personnes en situation de handicap**

L'escalade se veut un sport accessible au plus grand nombre. C'est dans cette optique qu'Espace Grimpe met tout en œuvre pour accueillir au mieux tout type de public au sein de sa structure. Lorsque cela est nécessaire, nos moniteurs peuvent également être amenés à se déplacer pour encadrer dans des écoles, des établissements spécialisés et tous autres évènements extérieurs à la salle.

#### **Les personnes en situation de handicap :**

Espace Grimpe a des partenariats avec des établissements accueillant des personnes en situation de handicap (IME, CAT).

#### **Les Ecoles :**

Montauban et ses alentours comptent 5 lycées, 7 collèges et 30 écoles primaires. Espace Grimpe a mis en place des partenariats avec différents établissements scolaires : Ecole Sainte Marie Sainte Famille , Ecole Lamothe-Capdeville, Collège et Lycée CAPOU, Institut familial, etc...

#### **Grand public :**

Fête des sports, VitalSport, Mini-raid, Journée de l'étudiant etc...

Espace Grimpe participe activement à différentes journées de sensibilisation à la pratique de l'escalade.

---

### **4 . Liste des projets d'investissement prioritaires**

- Finir le remplacement des tapis de réception dans la salle du bloc mobile
- Remplacement des bâches de réception
- Remplacement du véhicule
- Remplacement du système de chauffage

D'une manière générale, l'ensemble des fonds récoltés a pour but de réparer ou d'améliorer les infrastructures du club, indispensables à une pratique de l'escalade en toute sécurité.

Nos objectifs étant également de donner accès à ce sport au plus grand nombre, certains investissements tels que le remplacement du véhicule (servant au transport de matériel et bloc mobile dans les écoles, IME et CAT, transport de nos jeunes sportifs sur les différents lieux de compétition) s'avèrent essentiels.

En sponsorisant Espace Grimpe, vous apporterez une contribution qui sera investie en totalité dans des projets concrets afin de créer un environnement agréable, stable et sécurisé.

## 5 . Différence entre sponsoring et mécénat : Coût réel pour le donateur

Le tableau ci-dessous résume les différences entre mécénat et partenariat (sponsoring). Il compare également le coût réel d'une action de partenariat pour le donateur en tenant compte des déductions fiscales autorisées.

	Mécénat d'entreprise	Parrainage ou sponsoring		
<b>Définition</b>	Soutien financier ou matériel apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.	Soutien matériel apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct.		
<b>Traitement fiscal</b>	La réduction d'impôt est égale à 60% du montant du don effectué en numéraire, en compétence ou en nature, et retenu dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires H.T., avec la possibilité, en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants.	La charge de parrainage est déductible du bénéfice soumis à l'impôt sur les sociétés (IS).		
<b>Coût réel net pour le donateur</b>				
Versement		Exemple de calculs selon taux d'imposition		
		IS : 15 %	IS : 33 %	IS : 33 % + CSB*
100 €	40 €	85 €	66,67 €	65,67 €
200 €	80 €	170 €	133,33 €	131,33 €
300 €	120 €	255 €	200 €	197 €
<b>Information fiscales complémentaires</b>				
<b>Document à fournir</b>	Formulaire Cerfa n°11580*03 Voir Annexe	Justificatif fourni par le trésorier d'Espace Grimpe		
<b>Législation</b>	Article 238 bis du code Général des impôts. Instruction de la direction générale des impôts 4 C-5604, publiée au BOI n°112 du 13 juillet 2004			
<b>Lien internet</b>	<a href="http://www.associations.gouv.fr/le-mecenat.html">http://www.associations.gouv.fr/le-mecenat.html</a>			
* : CSB = Contribution Sociale sur les Bénéfices				

## 6 . Actions et communication

### 6.1. Actions, enjeux et retombées des projets

#### Pendant les compétitions

2 fois par an une compétition qui réunit entre 200 et 400 compétiteurs de tous âges est organisée.



#### Hors compétitions

- Fête des sport organisée par l'OMEPS
- Vitalsport organisé par Décathlon
- Mini-raid pour les scolaires (Mairie de Montauban)
- Journée de l'étudiant
- Parcours accrobranches de Genebrière
- Journées d'initiation à destination des scolaires
- Actions incitant à la découverte de l'activité
- Soirées nocturnes

Communication envers la presse et affichage de nos supports dans le cadre de l'ensemble de nos compétitions et événements.

### 6.2. Relations presse

Publications régulières (avant / pendant / après un événement) dans les médias :

- Presse écrite** : La Dépêche et Le Petit Journal
- Radio** : CFM
- Web** : Planetgrimpe

### 6.3. Supports de communication

**Site web** : <http://www.espacegrimpe.com>

**Réseaux sociaux** : <https://www.facebook.com/EspaceGrimpe> (Mentions "j'aime" : 480)

**Plaquette de présentation** (distribuée à la salle, lors de toutes nos manifestations extérieures...)

## 7. Sponsoring

### 7.1. Les atouts du sponsoring : visibilité et notoriété

Le sponsoring sportif est une technique de communication efficace pour les entreprises. L'enjeu est de faire connaître l'entreprise et d'avoir des retombées valorisantes en termes d'image.

Médiatique et convivial, le sport est le support idéal pour associer des valeurs positives à la marque d'une entreprise. Il porte des valeurs fortes, comme l'esprit de compétition, le partage et le dépassement de soi, qui transmettent une image jeune et dynamique.

Le partenariat d'un évènement sportif constitue une opportunité de contact direct et permet de valoriser la marque tout en créant un lien de proximité avec le public : le consommateur se trouve ainsi dans une situation non commerciale, qui le met en confiance. C'est pourquoi l'efficacité du sponsoring sportif est près de trois fois supérieure à celle de la publicité classique, souvent plus coûteuse.

Le message diffusé est généralement implicite, et se limite à la seule évocation de la marque sur le lieu des compétitions/évènements et les supports. Le caractère implicite du message sera compensé par la durée du parrainage et la fidélité, essentielles pour effectuer un sponsoring efficace.

#### Nous sommes en mesure d'accepter deux types de sponsoring :

##### Contribution financière

Vous pouvez nous aider financièrement en nous faisant parvenir le montant que vous souhaitez engager.

##### Contribution matérielle

Fabriquant ou distributeur de matériel, vous pouvez nous fournir directement du matériel. Nous pouvons également accepter une remise sur l'achat de matériel que nous pourrions effectuer chez vous.

### 7.2. Offres de contreparties

#### Site Web

Page dédiée aux partenaires du Club comprenant :

- Intégration du logo
- Lien vers le site du partenaire
- Lien vers les réseaux sociaux du partenaire
- Texte de présentation

#### Réseaux sociaux

- Annonce de partenariat
- Présentation
- Remerciements

#### Plaquette présentation club

Possibilité d'ajouter le logo du partenaire sur la plaquette du club

**Autres supports du club : Banderole, affiche, tee-shirt, podium etc...**

Ces différentes contreparties seront soumises à négociation en fonction de vos souhaits et de la nature de votre contribution. Seul l'affichage de votre marque sur la page «Partenaire» de notre site et les réseaux sociaux seront assurés systématiquement.

Nous restons bien sûr ouverts à d'autres propositions plus particulières de votre part.

---

## 8 . Mécénat

Si vous souhaitez nous soutenir sans contrepartie (autre que votre nom mentionné sur notre site internet) sous la forme d'un mécénat, nous sommes en mesure de vous fournir la garantie de notre éligibilité à pouvoir bénéficier du mécénat fiscal (rescrit fiscal) nous autorisant à délivrer un reçu fiscal qui vous permettra de déduire 60% de ce don lors de votre déclaration fiscale.

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22263>

---

## 9 . Contacts

**Site web :** <http://www.espacegrimpe.com>

**Email :** [contact@espacegrimpe.com](mailto:contact@espacegrimpe.com)

**Tel :** 05.63.91.41.78

**Contacts privilégiés :**

Vixège Mélanie : 06.30.22.45.43

Wolff Mathieu : 06.50.18.14.45

---

## 10 . Annexes

### 10.1. Budget prévisionnel 2017

Dépenses	Recettes
Fonctionnement : 37 900 €	Subventions : 10 615 €
Masse salariale : 53 000 €	Autres produits : 7 200 €
Charges : 36 915 €	Recettes Propres : 110 000 €
Charges personnel bénévoles : 15 000 €	Dons bénévoles : 15 000 €
Total : 142 815 €	Total : 142 815 €

### 10.2. Documents à remplir

Ci-joint vous trouverez les documents nécessaires aux démarches liées au mécénat ou sponsoring.



N° 11580\*03

**Reçu au titre des dons  
à certains organismes d'intérêt général**

Numéro d'ordre du reçu

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

**Bénéficiaire des versements**

**Nom ou dénomination :**  
.....

**Adresse :**

N° ..... Rue .....

Code postal ..... Commune .....

**Objet :**  
.....  
.....  
.....

**Cochez la case concernée (1) :**

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du ...../...../..... publié au Journal officiel du ...../...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du ..../..../.....
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autre organisme : .....

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur	
Nom :	Prénoms :
.....	
Adresse :	
.....	
Code postal .....	Commune .....

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

euros

Somme en toutes lettres : .....

Date du versement ou du don : ...../...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) :  200 du CGI  238 bis du CGI  885-0 V bis A du CGI

**Forme du don :**

Acte authentique  Acte sous seing privé  Déclaration de don manuel  Autres

**Nature du don :**

Numéraire  Titres de sociétés cotés  Autres (4)

**En cas de don en numéraire, mode de versement du don :**

Remise d'espèces  Chèque  Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....
-------------------

## Contrat de Sponsoring

Article 1 : Ce contrat est établi entre d'une part l'association Espace Grimpe désignée par le parrainé et d'autre part..... désigné par le sponsor.

Article 2 : Le parrainé s'engage par le présent contrat à promouvoir l'enseigne du sponsor, auprès du public dans les termes définis entre le sponsor et Espace Grimpe et ce pour une durée de .....

Article 3 : Le présent contrat est prévu sur la base d'un partenariat financier à la hauteur de..... (Écrire en lettres) apporté par le sponsor.

Article 4 : En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de l'une des obligations énoncées dans le présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit huit jours après mise en demeure restée infructueuse.

Fait à.....le.../.../..... en deux exemplaires originaux.

Le parrainé  
Pour l'association  
Espace Grimpe

Le sponsor  
Pour .....

M.

M.

Lu et approuvé

Lu et approuvé